Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260929-DE_81_2026-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers absents : 02
Nombre de pouvoirs : 02
Date de convocation : 22/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBRET, Maire.

PRESENTS : LEBRET Loïc, ROMÉ Cyril, HERVEÏC Sylvaine, PATRIZI Guillaume, HORVAIS Monique, LEROY Liliane, TOUFFET Marlène, SOREL Guillaume, JENOUVRIER Anne-Sophie, PORÉE Sébastien, CRESSANT Boris, BEGASSE Marie, SOUQUET Florian, JACQUEMIN Bruno, RIOU-LEBRET Pierre-Yves, MOULIN Séverine et RONCIERE Lydie.

Absents excusés : LE FUR BASLÉ Frédérique, LAUNAY Jean-Dominique,

Pouvoir : LE FUR BASLÉ Frédérique à PATRIZI Guillaume, LAUNAY Jean-Dominique à ROMÉ Cyril.

Secrétaire de séance : TOUFFET Marlène

OBJET D_81_2026 : PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION D'UN POSTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée :
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1
Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)
En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (*modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL)* la décision est soumise à l'avis préalable du CST.
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, compte tenu de la réussite d'un agent au concours d'ATSEM, celui-ci a été nommé au grade d'agent territorial spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles (ATSEM) à compter du 1er mars 2026.
Cette nomination est intervenue à la suite de la création d'un emploi correspondant à ce nouveau grade, par délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2026.
L'agent occupant précédemment un emploi au grade d'adjoint d'animation, il convient désormais de procéder à la suppression de cet ancien emploi, devenu vacant à la suite de la nomination de l'agent sur son nouveau grade.
Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 30 avril 2026,
Monsieur le Maire propose à l'assemblée :
- La suppression d'un emploi d'ATSEM au grade d'adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 29.58/35ème, à compter du 1er octobre 2026.
- de dire que le tableau des emplois de la commune sera modifié en conséquence ;
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260929-DE_81_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Marlène TOUFFET

Le Maire,

Loïc LEBRET



